



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## La Poste

Question écrite n° 1831

### Texte de la question

M. Dominique Caillaud attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le projet de La Poste de mettre à la disposition d'une compagnie d'assurances tous ses points de vente pour commercialiser des produits d'assurance-dommages. La Fédération nationale des agents généraux d'assurances s'est émue de voir La Poste, établissement public, envisager la réalisation d'un tel projet qui constituerait une réelle distorsion de concurrence au détriment des cabinets privés d'assurances qui génèrent plus de 50 000 emplois sur le territoire national. Dans ces conditions, il souhaiterait connaître le sentiment du Gouvernement sur cet éventuel accord et savoir si les conséquences en termes de suppressions d'emplois dans les cabinets d'assurances ont été mesurées.

### Texte de la réponse

Le parlementaire s'interroge sur la position du Gouvernement à l'égard de l'accord projeté entre les AGF et La Poste, accord qui permettrait à cette dernière d'étendre son activité en matière d'assurances à la distribution de produits d'assurances dommages. Un tel projet fera l'objet de la part du Gouvernement d'un examen extrêmement attentif. Il sera notamment tenu compte de la comptabilité du projet avec les règles du droit de la concurrence, de considérations de nature prudentielle, du souci d'équilibre du marché de l'assurance dommages, de la situation propre de La Poste et de la place des services financiers dans son activité globale et dans son équilibre.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Caillaud](#)

**Circonscription :** Vendée (2<sup>e</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1831

**Rubrique :** Postes

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 août 1997, page 2508

**Réponse publiée le :** 25 août 1997, page 2714